

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
L'échec du super trilogue visant à finaliser la PAC

Élément neuf: la fin du super trilogue et l'échec annoncé le 28 mai.

Monsieur le Ministre,

Le super trilogue permettant d'aboutir à un accord final sur la future Politique Agricole Commune (PAC) s'est soldé par un échec. Lors de notre dernière commission, vous aviez affirmé que, s'il ne devait pas y avoir d'accord sous présidence portugaise, des difficultés en termes de retard par rapport aux échéances annoncées de mise en œuvre de la nouvelle période de la PAC allaient se présenter.

Monsieur le Ministre, suite à l'échec des négociations, vous avez également dit que l'absence d'un accord valait mieux qu'un mauvais accord pour nos agriculteurs. Je vous rejoins sur ce point, nous ne pouvons pas accepter des exigences excessives, déraisonnables ou destructrices pour tout un secteur.

J'ai cru comprendre que les négociations reprendraient en juin. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire ce qu'il en est et quelles seront les suites du désaccord de ce super trilogue?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Pour autant que je puisse en juger, c'est probablement plus facile d'être vraiment très documenté dans les réponses si les questions ne sont pas trop rassemblées dans un paquet trop large d'autant que le temps qui m'est imparti réduit encore la possibilité de détailler plus avant un certain nombre de points qui, probablement – vous en jugerez – mériteraient de l'être, que ce soit dans un sujet ou dans l'autre. Je suis disponible pour approfondir, avec les différentes parties prenantes, les questions liées au plan stratégique au développement de l'agriculture bio.

Concernant la Politique agricole commune, ma conviction est inchangée ; les choix que nous allons opérer, qu'ils soient au niveau européen ou wallon, doivent pleinement intégrer un certain nombre de préoccupations.

La première – elles ne sont pas hiérarchisées dans mon propos – est d'assurer la souveraineté alimentaire au bénéfice de nos concitoyens et d'un certain nombre de consommateurs au-delà de nos frontières.

La deuxième est de veiller à ce que celles et ceux qui produisent de façon générale puissent être rémunérés pour leur activité.

La troisième est que l'on intègre pleinement la transition environnementale, les objectifs climatiques et les objectifs fermes qui sont les nôtres.

La quatrième est que l'on ait un regard suffisamment transversal et cohérent, car est-il raisonnable de ne pas imposer les mêmes normes aux produits que nous importons, les mêmes conditions de production pour les produits que nous importons alors même que nous aurions défini, avec mon soutien et de façon légitime, un certain nombre de critères, de normes environnementales, de bien-être animal, de cadres de production, et d'autres encore en ce qui concerne les produits issus d'Europe, de notre pays, de notre Région.

Voilà quatre éléments fondateurs de ma conviction ; ce ne sont pas les seuls, mais ils sont les principaux, raison pour laquelle je me plais à les souligner en introduction de ma réponse.

Deuxième élément, quelques éléments de rétroacte, puisque l'on sait que la Commission européenne a publié sa première proposition le 1er juin 2018, il y a trois ans déjà de cela. Celle-ci étant amenée à simplifier et moderniser le fonctionnement de la PAC en mettant l'accès non plus sur le respect des règles, mais sur les résultats à atteindre, sur les performances à conquérir dont les objectifs sont fixés préalablement dans les plans stratégiques.

En juillet 2020, le Conseil a défini le budget pour le cadre 2020-2027, 387 milliards répartis sur cette année – sur un total de sept ans, pas sur cette année malheureusement – dont 3,6 milliards affectés à la Belgique, l'ensemble du budget agricole belge subit donc une perte de 2,2 % en prix courant, une perte de 14,8 % en prix constant par rapport au cadre 2014-2020, ce qui n'est pas négligeable, au contraire.

En octobre 2020, à Luxembourg, le Conseil a défini sa position après d'âpres discussions. Les trilogues sur la réforme de la PAC sont en cours depuis cette période.

L'état des négociations – je réponds à une de vos questions, Madame Ryckmans, je me permets d'indiquer lorsque, de façon synthétique, je mentionne ceux qui travaillent la terre, que tous celles et ceux qui produisent, qui élèvent, qui sont concernés par quelques spéculations que ce soient maraîchères par les diversifications, et cetera, par toutes les formes de production d'aliments, de production végétale, animale, piscicole, chaque fois que j'évoque terre qu'ils considèrent bien définitivement que je pense aussi à eux. Mais généralement, l'espace que me réservent les médias ne me permet de détailler la liste de celles et ceux à qui je pense. En l'espèce, vous me permettez de bien fixer le cadre et croyez bien qu'il est définitif dans mon propos.

Ce super trilogue des 25, 26 et 27 mai, en parallèle d'un conseil Agri-pêche, comme vous l'avez indiqué, ces trois jours et une nuit et demie de pourparlers ne sont pas venus à bout des désaccords qui persistent entre le Conseil et le Parlement et qui portent principalement sur la manière d'intégrer et aussi le niveau de l'ambition environnementale de la future PAC, mais pas seulement, mais aussi sur des éléments liés à la simplification administrative, sur le *level playing field* avec les autres parties du monde, les territoires extérieurs à l'Europe, mais aussi sur l'organisation commune des marchés, ou bien encore sur la simplification administrative, par exemple.

En ce qui concerne les discussions, elles ont porté entre autres – vous l'avez évoqué, Monsieur Florent et Madame Ryckmans – sur les bonnes conditions agricoles et environnementales, les fameuses BCAE, et leurs clauses d'exemption et aussi sur certaines définitions.

Au sujet tout d'abord des ECO-régimes du premier pilier, pour rappel, qui est une mesure obligatoire pour les États membres, mais volontaires pour les agriculteurs et producteurs, une fracture forte s'est dessinée entre le Conseil et le Parlement. Bien que le Conseil ait statué de son point de vue en octobre dernier pour un niveau de 20 % d'ECO-régimes dans le premier pilier, la présidence a proposé d'emblée, lors du Conseil, un pourcentage de 22 % les deux premières années, puis 25 % à partir de 2025, afin de faire des pas vers la position du Parlement, demandant un niveau d'ECO-régimes – vous l'avez rappelé – de 30 %.

Au-delà du taux, les discussions ont également porté sur une série de mécanismes de flexibilité, portant notamment sur une *learning period* ou période d'apprentissage, mais aussi sur une possibilité de transférer les fonds non utilisés vers des aides découplées du premier pilier. L'existence, d'une part, et le pourcentage, d'autre part, de la période d'apprentissage ont eux-mêmes fait l'objet de discussions : 18 %, 20 %, comment peut-on ou non réutiliser les fonds concernés si l'objectif n'est pas atteint, avec toute une série de propositions intermédiaires tout au long de la négociation. Il en a été de même d'ailleurs concernant le pourcentage d'ECO-régimes dans le premier pilier.

Par ailleurs, je reviens à la période d'apprentissage et à ces mécanismes de flexibilité. Il y a eu beaucoup de discussions autour de ce point, parce que la responsabilité des autorités de gestion et des gouvernements est grande en la matière, ayant la responsabilité en même temps de soutenir un système suffisamment attractif pour que ces mesures soient activées

et leur ambition environnementale également, mais suffisamment attractif aussi pour les agriculteurs, puisque ceux-ci ne sont pas obligés de s'y engager ; l'engagement étant au niveau de l'État et de la Région, en ce qui nous concerne.

Lors du Conseil, de nombreux États membres préféraient un niveau inférieur à ces 25 % ou une période d'apprentissage plus longue ou plus souple. Dans le cadre de la Belgique, nous pouvions accepter d'atteindre ces 25%, à condition que la période d'apprentissage soit suffisamment longue et suffisamment souple, à défaut d'être suffisamment longue ou suffisamment souple, le taux de 25 % soit alors réduit.

Je rappelle toujours, M.Collin, avec qui j'ai participé à quelques conseils européens – pas au moment de la négociation de la PAC –, vous rappellera et nous nous rappellerons collectivement que la position belge – Mme Laruelle pourra participer d'ailleurs à ce rappel collectif – est une position qui rassemble les positions de nos amis au nord du pays, porté par Hilde Crevits, présente également durant l'ensemble de ces négociations et, par ailleurs, bien sûr d'une négociation avec les 26 autres États membres.

Concernant la hauteur de l'enveloppe dévolue au second pilier pour des mesures vertes, celle-ci est effectivement passée au fil des discussions de 30 % à 33 %, puis à 35 %, pour arriver à une évocation de ces 37 %. La dynamique de la négociation n'était pas une dynamique suffisamment positive. Le Conseil avait l'impression de faire un certain nombre de pas. Lorsque le retour du trilogue, qui était permanent, se faisait, il avait la conviction au Conseil que finalement ces avancées étaient enregistrées et puis que l'on marchait vers l'étape suivante et ainsi de suite.

À un certain moment – et ce n'est pas le seul fait de l'une ou l'autre délégation. Certains de mes collègues ont tenu des propos assez directs, assez fermes –, la majorité des délégations ont estimé que cela n'allait pas. Une négociation c'est en général faire des pas dans les deux sens et que chacun ait la perception que des pas sont faits dans les deux sens. En ce qui concerne le pourcentage environnemental du plan wallon de développement rural actuel, il est à 52 %, néanmoins certaines mesures du deuxième pilier pourraient migrer dans les écorégimes du premier pilier.

Tout au long de ces contacts, de ces hypothèses, et cetera, nous avons été en contact permanent avec notre administration et les différents interlocuteurs de notre administration – que je remercie d'ailleurs chaleureusement – de manière à bien mesurer ce que l'implication de ces hypothèses cumulées pourrait donner en termes d'application au niveau de la Région wallonne.

Par ailleurs, je parlais tout à l'heure de dynamique de la négociation – même si cet exercice est horriblement compliqué, je n'adresse de reproches à personne –, de surcroît, convenez que vous seriez légitimes à m'adresser quelques reproches si nous marquions accord dans une négociation comme celle-là. Alors même que pour une partie, les textes ne sont pas sur la table, les textes n'étant donc pas disponibles, renvoyés à tel ou tel élément ultérieur, à telle ou telle définition ultérieure, comment pourrions-nous en faire des projections robustes que ce soit en termes environnemental de transition ou de revenu pour les agriculteurs ? Vous

connaissiez l'expression : « achetez un chat dans un sac », je déconseille vivement, sortons le chat du sac et accueillons-le à la maison bien volontiers.

En ce qui concerne, les révisions des plans stratégiques dès 2025, vous allez voir le lien que je fais avec ce fameux chat dans un sac. En fait, le Parlement propose de réviser les plans stratégiques dès 2025 pour les aligner sur les stratégies de la ferme à la table et la stratégie biodiversité. Il y a une cohérence dans le raisonnement, mais les États membres y sont fermement opposés. Non seulement, parce que cela représenterait un travail important pour des plans à peine mis en œuvre. Celles et ceux qui l'ont vécu peuvent bien imaginer ce que cela représente et cette négociation au niveau européen et par ailleurs la mise en œuvre dans les États membres, et par ailleurs, l'organisation de tout cela avec les partenaires concernés et les bénéficiaires. Les États membres sont opposés à adapter les plans à peine mis en œuvre, mais aussi parce que le processus législatif du pacte vers lui-même n'est pas encore achevé. Revoici le chat dans le sac !

Dès lors, ceci reviendrait – suivant notre compréhension, à la plupart des ministres concernés et à moi-même – à s'engager et à s'aligner sur des normes non encore connues pour une partie d'entre elles, elles sont évoquées, elles sont esquissées, mais non encore connues pour une partie d'entre elles. Vous avez peut-être pris connaissance, comme moi, avec beaucoup d'étonnement, de la communication du *think tank* européen Farm Europe du 28 mai dernier. Selon ce centre de réflexion Farm Europe, le service de recherches et d'études de la Commission aurait, j'emploie le conditionnel, réalisé une première étude de l'impact de la stratégie sur le secteur agricole. Et selon Farm Europe, les résultats de cette étude sur les résultats du pacte vert ou de la transition Farm to Fork seraient bloqués depuis plus de six mois par le vice-président de la Commission européenne, M. Timmermans. Ils seraient bloqués de manière à ne pas être rendus publics avant la fin des négociations sur la PAC. D'après Farm Europe toujours, cette étude conclurait à une baisse spectaculaire de la production agricole globale européenne de l'ordre de 10 %. Convenez que ce genre d'information insécurise fortement les délégations et les ministres de l'Agriculture. D'autant que, je ne voudrais certainement pas personnaliser mon propos, le dernier trilogue a été marqué par pas mal de reproches adressés au commissaire européen.

Il est apparu à beaucoup de mes collègues et à moi-même – qui m'en suis ouvert à lui très directement, d'autres délégations l'on fait – que la commission ne jouait pas assez son rôle de médiation entre les points de vue, de rapprochement des points de vue, et semblait complètement acquise à un certain nombre d'orientations, notamment venant du Parlement européen. Il s'agit d'un malaise supplémentaire dans le trilogue, puisque l'exercice est déjà particulièrement complexe ; ce rôle de médiation est important.

D'autres discussions n'ont pas non plus abouti, notamment concernant les bonnes conditions agricoles et environnementales. Pour la Belgique et d'autres États membres, il faut tenir compte de la diversification dans la rotation des cultures et avoir des objectifs ambitieux, mais aussi un certain nombre de flexibilités.

Sur les surfaces non productives, vous l'avez évoqué, Madame Ryckmans, les pourcentages ont évolué au fil de la négociation et des discussions. Le Conseil a proposé deux taux en fonction de l'engagement dans les écorégimes. On demande aussi que le calcul soit fait au

niveau de l'exploitation et pas de l'État membre. Il s'agit d'un élément essentiel pour la Belgique. Je rappelle que le fait de pouvoir disposer de deux plans stratégiques reste pour la Belgique un élément important.

En ce qui concerne l'agriculteur actif, la Présidence a proposé une nouvelle définition, au sujet de laquelle la Belgique a fait remarquer qu'il fallait clarifier les activités agricoles à prendre en compte. Il faut que les aides aillent vraiment à ceux qui travaillent, qui produisent et qui sont très directement liés à cette activité et non pas à un certain nombre de sociétés intermédiaires. Je suis demandeur de cette définition afin que nous ayons des balises en Wallonie quant à l'octroi de ces aides. Je rappelle que ces dispositions, certes limitées et prises à ce stade au niveau wallon, font l'objet de querelles devant les juridictions. Qui dit recours devant les juridictions dit par définition incertitudes.

Le Parlement a insisté sur une convergence interne de 100 % ; c'est radical, même si je peux comprendre conceptuellement la convergence interne de 100 %. Le Conseil ne voulait pas aller au-delà de 85 %, limite partagée par la Belgique.

Il y a aussi un volet dimension sociale, ce qui a suscité des réserves de la part de certains ministres. Pour rappel, le Parlement demande que les États membres réalisent et fournissent à la commission une évaluation sur les conditions de travail et d'emploi, sur les obligations des employeurs ainsi qu'en matière de santé et de sécurité au travail dans le secteur agricole. Le Parlement demande aussi une véritable conditionnalité sociale, c'est-à-dire une réduction des aides en cas d'infractions à la réglementation sur le droit du travail. La Belgique est évidemment engagée dans le respect des conditions sociales de travail, de santé et de sécurité ; c'est évidemment un point prioritaire, en ce compris pour moi bien sûr. Néanmoins, la question doit être traitée en premier lieu par les autorités compétentes, c'est-à-dire principalement le SPF Emploi et non pas par mon administration. Il faut bien se projeter dans ce que cela pourrait être demain : on connaît aujourd'hui les conditionnalités liées à l'environnement, à d'autres législations. On ajoute une autre conditionnalité et des sanctions concernant les aides en cas de non-respect de tel ou tel élément lié à la législation du travail, à ceci, à cela. Bien sûr, nous sommes tendanciellement favorables à l'intégration des conditions sociales, mais on souhaite qu'il y ait un cadre qui soit lui-même raisonnable, sans quoi je crains ce que cela pourrait donner dans certaines situations, non pas qu'on puisse légitimer quelques situations d'infraction – et encore moins d'infractions significatives par rapport aux législations –, mais il nous semble devoir agir ici aussi de façon progressive. C'est notamment la suggestion des services de conseil agricoles, qui pourraient être les premiers dans cette approche progressive.

Autre élément important, c'est la simplification administrative. Tout le monde en parle toujours, et cela va être un objectif pour tout le monde, et quand on a fini de négocier, on sort avec une usine à gaz.

À certains moments, je me suis personnellement opposé, avec une série de délégations, à des propositions qui allaient être à s'arracher les cheveux tant cela ramenait des couches de complexité. C'est ce que l'on retrouve dans un certain nombre de négociations, le compromis final est tissé avec un peu de ceci et un peu de cela, à condition que ceci, que cela. Au bout du compte on doit appliquer tout cela et élément de simplification administrative.

Nous avons et avons toujours des demandes très fortes concernant l'organisation commune des marchés. En effet, l'on doit éviter le *dumping* et les concurrences déloyales des pays tiers. C'est pourquoi le Parlement – je soutiens tout à fait cela – demande l'introduction de clauses miroir, notamment pour les limites maximales de résidus dans les produits importés, mais d'autres éléments également en ce qui concerne l'équivalence de normes et de respect des règles avec les produits importés.

Je termine en mentionnant que l'organisation commune des marchés, les règles de prévention et de gestion des crises nous semblent devoir être plus largement soutenues. Je pense notamment à la mise en place de régimes exceptionnels de réduction volontaire et temporaire de la production. M.Collin s'en souviendra puisque nous l'avions plaidé ensemble lors de la crise du lait de 2016. Cet outil, déployé rapidement, a des effets, des signes qui sont donnés aux marchés, des réductions de volumes lorsque c'est possible qui permettent de rétablir une structure de prix. D'autres points sont toujours en discussion, tels que ceux évoqués sur les produits importés par M.le Rapporteur du Parlement, Éric Andrieu. La commission proposerait une déclaration à cet égard, concernant les produits importés, concernant ce même niveau de traitement des produits importés par rapport aux produits issus de notre agriculture européenne. Nous sommes évidemment favorables à ce que l'on aille au-delà de cette déclaration parce que les ministres de l'Agriculture vont déclarer que, vont demander que, et ce sera alors discuté dans le « couloir commerce » de la commission. Le « couloir commerce » de la commission n'a pas la même vision que le « couloir agricole », on l'a encore vu dans cette question du MERCOSUR qui est toujours pendant.

Mon temps de parole n'étant pas illimité, je me devais de résumer, vous m'en excuserez, l'ensemble d'un trilogue en l'espace de quelques minutes. Je vous ai donné les éléments principaux, sans être exhaustif, vous m'en excuserez. Des contacts bilatéraux sont toujours en cours de manière informelle, il y aura d'ailleurs peut-être des contacts informels au Portugal lors du Conseil – lui aussi informel – de l'agriculture, celui-ci n'étant pas dédié principalement à la PAC. Par contre, au Luxembourg les 28 et 29 juin prochain, se tiendra le rendez-vous qui, je l'espère, devrait être final, car il y a urgence. Le timing est serré. La présidence portugaise souhaite profiter des quatre petites semaines restantes pour maximaliser les chances d'un accord, même si un certain nombre d'éléments techniques seraient réglés par le Comité spécial de l'agriculture, le CSA, ou par la présidence slovène qui serait amenée à poursuivre le travail.

Concernant la position belge, j'ai demandé à mes collaborateurs et à l'administration de refaire le point, le tour des délégations afin de voir quels sont les éléments tendanciels qui se dégagent dans les bilatérales que je viens d'évoquer. Par ailleurs, même si le temps est très court – pour l'instant, la date du 1er janvier 2023 reste celle à laquelle la nouvelle PAC doit entrer en application. L'administration poursuit son travail afin de déposer une première version du futur plan stratégique wallon au Gouvernement, si possible avant l'interruption de cet été.

Par ailleurs, il nous faudra ensuite disposer de la base légale, de tous les éléments de traduction de l'accord en trilogue, s'il est intervenu, pour pouvoir progresser dans le contexte de notre Plan stratégique wallon, et ce dans les délais requis. La présidence portugaise ayant elle-même évoqué un dépôt plus tardif de son projet de Plan stratégique, peut-être que

quelques semaines seraient peut-être laissées au début de l'année 2022 pour le dépôt à l'Europe de ce Plan stratégique, mais j'emploie le conditionnel.

Sur le développement de la production bio, à travers les questions que m'adressent MM. Fontaine et Collin, nonobstant les informations que nous avons déjà pu échanger ici, le Gouvernement a effectivement approuvé le plan Bio 2030. Les grandes lignes de ce plan ont été communiquées publiquement, notamment à la faveur de la semaine Bio qui est en cours. Je me permets de les résumer. Le plan porte sur une stratégie valable pour 10 ans, jusqu'en 2030, et le Gouvernement a fixé deux phases. Une première phase opérationnelle qui va débiter maintenant jusqu'à 2025 y compris. Puis, une évaluation de celle-ci de manière à ajuster un certain nombre de choses, si besoin, pour la deuxième phase qui nous amènera en 2033. Rendez-vous dans un peu moins de 10 ans.

Neuf leviers sont mobilisés par le plan :

- Le levier concernant le monitoring et la planification, donc le suivi de l'ensemble des évolutions, la définition d'un certain nombre d'objectifs par secteur, par catégorie, et cetera, et le suivi de celles-ci ;
- La réglementation, qui va devoir être adaptée eu égard à l'adaptation de la réglementation européenne. Une réglementation que l'on souhaite raisonnablement exigeante par rapport à la définition du bio, et donc légitimement fondatrice de la confiance que les consommateurs sont en droit d'adresser à nos producteurs et à nos produits bio ;
- L'information des opérateurs. Dans la foulée des efforts déjà développés, toute une série d'éléments, de renseignements, d'informations, de communications doit être transmise, renouvelée, adaptée très régulièrement à l'attention de l'ensemble de la communauté des opérateurs ;
- L'accompagnement des opérateurs. On ne se convertit pas au bio, on ne devient pas, quelle que soient les spéculations de toute nature, éleveur, producteur bio en un claquement de décisions, fussent-elles mûrement réfléchies. Tout ceci nécessite l'acquisition d'un certain nombre de savoirs, d'accompagnements, des supports techniques, des supports opérationnels de toutes natures.
- L'aide financière aux opérateurs. C'est ici, Monsieur Florent, qu'il convient de faire le lien avec la Politique agricole commune, qui va nicher une partie significative de ses aides financières aux opérateurs.
- L'enseignement et la formation professionnelle. Il est clair que, de façon générale, nos producteurs, nos agriculteurs doivent être nourris, que ce soit dans la formation initiale des agriculteurs ou ultérieurement dans les formations continues ou dans des formations dédiées au moment de la conversion ou de l'intention d'une conversion vers le bio doivent. Ils doivent être nourris d'une expertise qui leur est transmise par l'enseignement, la formation professionnelle de toute nature. Il convient donc que nous formions les formateurs en amont de l'ensemble de cet objectif.
- La promotion des produits et des opérateurs bio. Bien sûr, des efforts sont déjà réalisés aujourd'hui à l'initiative de l'APAQ-W, d'autres partenaires, à l'initiative des productions et des différents acteurs de proximité – associatif, chaîne alimentaire, indépendants, initiatives locales, légales et encore bien d'autres qui voudront bien m'excuser de ne pas les citer dans le temps qui m'est imparti –, mais aussi à l'initiative

des chaînes de la grande distribution qui, elle-même, inclut un certain nombre de produits bio dans son offre. Il convient d'aller plus loin, parce que l'identification du bio wallon est encore souvent trop difficile. Il convient d'aller plus loin également dans les circuits courts, de proximité, mais aussi à travers les différentes enseignes que nous connaissons sur notre territoire dans la mise en valeur des produits bio wallons. Il convient aussi d'aller plus loin parce que nous importons pas mal de bio.

Nous en exportons relativement assez peu. Donc, non pas ici une grande exportation, mais de l'exportation de proximité en Belgique, dans les territoires les plus proches me semblerait un objectif raisonnable, également. Raisonnable, eu égard à l'équilibre des marchés auxquels je vais faire référence dans quelques instants.

Le huitième axe, c'est la recherche, avec notamment notre Centre de recherche agronomique wallon, avec aussi des initiatives privées, avec des initiatives universitaires. On a besoin de poursuivre la recherche concernant les essences, concernant les pratiques culturales, concernant la résistance aux maladies, la résistance aux ravageurs, d'autant que l'on n'a évidemment pas recours à un certain nombre de produits : pesticides, fongicides et de différentes natures. Il est clair que si l'on veut avoir une agriculture bio qui puisse aussi être rémunératrice, il convient bien sûr que la recherche poursuive ses travaux. Qui dit recherche dit d'innovation, c'est-à-dire traduction dans un certain nombre de pratiques liées à l'agriculture, liées à l'élevage, liées à la mise en valeur des produits, traductions de ces recherches en innovations.

Neuf axes, donc, qui structurent les différents plans. Indépendamment de ces axes, on retrouve aussi des objectifs très spécifiques, très structurants, des piliers de ce plan qui sont d'une part augmenter l'offre en produits bio wallons. La Région s'est fixé cet objectif de 30 % des surfaces agricoles utiles. On est aujourd'hui un peu moins de 12 %, c'est dire qu'il y a encore pas mal de paliers à franchir. On augmente l'offre, la diversité de l'offre dans les différentes filières, mais aussi l'offre de produits transformés à travers les multiples circuits de distribution.

Il faut aussi augmenter la demande de produits bio wallons. On vise ici l'information des ménages, la consommation des particuliers, la restauration hors de chez soi. La crise covid a aussi montré combien le secteur HORECA importait un certain nombre de produits, notamment de produits viandes et d'autres. Le fait de valoriser chez nous dans aussi la restauration les produits bio nous semble un élément d'augmentation de la demande qui doit être absolument amplifié.

Il en va de même, je l'ai déjà évoqué, en ce qui concerne la commercialisation dans les régions, territoires ou pays limitrophes de Wallonie. J'ai une forme d'obsession qui est que l'on doit éviter une difficulté majeure, voire un clash entre l'offre et la demande à certains moments. Je conviens que la demande puisse être nourrie, vous me permettrez l'expression, de manière à éviter ce que l'on rencontre çà et là, heureusement, de façon minoritaire aujourd'hui. Vous m'avez interrogé il y a quelques jours concernant les 1 000 tonnes de pommes de terres bio qui n'ont pas trouvé preneur en Région wallonne, il y a de cela quelques semaines, indépendamment de la circonstance particulière covid.

Il y a aussi de la viande bio qui est commercialisée dans le conventionnel parce que la filière n'absorbe pas. Il convient que nous soyons stratégiques, vraiment, dans le déploiement de la demande. D'où les différents éléments que je viens d'évoquer, il y en a d'autres, bien sûr, de manière à bien faire correspondre offre et demande, et à faire que cette spirale positive vers le haut soit une spirale qui ne soit pas le cas échéant, mise en danger par un certain nombre de ces déséquilibres, déséquilibres qui viendraient alors impacter les prix et impacter la confiance des producteurs qui légitimement ont fait le choix de cette conversion.

Quelques mesures clés dans le plan, ou novatrices. La structuration vraiment très précise, j'espère presque chirurgicale du pilotage du plan par l'administration, par le *cost agri*, et une procédure élaborée de concertation continue avec les représentants des parties prenantes et du secteur. Je tiens à remercier toutes les parties prenantes, mes collègues du Gouvernement, bien sûr, l'administration, mais aussi tous les intervenants nombreux qui ont participé à la coconstruction de ce Plan et que l'on va encore mettre à contribution pour sa mise en œuvre.

Deux, des bases de données intégrées pour permettre de rassembler toutes les données disponibles. C'est important de fonder un certain nombre d'orientations, mais aussi le cas échéant, d'adaptations sur toutes les données dans chacune des filières, dans chacune des spéculations du secteur bio.

Trois, bien sûr, M. Florent l'a évoqué, cohérence entre notre plan Bio 2030 et le plan stratégique de la PAC. Les objectifs du volet bio du plan stratégique PAC doivent être évidemment les objectifs du plan Bio 2030. Les moyens financiers des aides PAC seront programmés pour suivre l'évolution, pour soutenir l'évolution attendue du plan Bio.

Je voudrais encore mentionner que nous avons chiffré de l'ordre de 30 millions d'euros les sommes nécessaires pour les cinq premières années, la première période de plan stratégique de ce plan Bio à échéance 2030.

Nouveauté, vous me demandiez l'enseignement et la formation, avec des fiches actions assez précises concernant ce qui va être ajouté à la formation en ce qui concerne la prise en compte du mode de production bio, par exemple.

Quatrième nouveauté, le travail de développement spécifique des filières qui va être un plan et un élément absolument central de nouveaux plans, dans la foulée de l'encadrement technique des opérateurs, que l'on connaissait déjà aujourd'hui.

M. Collin m'a interrogé en ce qui concerne le rôle de Biowallonie. Le Gouvernement a pris ses responsabilités et a décidé de confier à Biowallonie toutes les missions d'encadrement que nous considérons comme relevant de missions vraiment très utiles et d'intérêt général ou central. Dans ces missions d'intérêt général, il y aura quelques contractualisations à l'extérieur d'un certain nombre de prestations.

Nous avons fait le choix, je vous avais indiqué vraiment apprécier le travail mené par Biowallonie. J'ai encore eu l'occasion de le mesurer lors de cette annonce de la semaine bio que nous vivons pour le moment et dans les étapes antérieures, dont le Gouvernement a fait

le choix effectivement de renouveler sa confiance à Biowallonie. Il y a quelques missions qui seront externalisées.

Enfin, dernier élément, gros effort en termes de promotion, avec l'APAQ-W et d'autres partenaires, mais l'APAQ-W a des missions et se voit confier des missions supplémentaires de promotion spécifique pour les produits bios wallons, dans une enveloppe financière annuelle qui, elle-même, va être augmentée dans notre projection de plus de 500 000 euros dès 2022, ce qui n'est pas rien.